

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 juin 2024

ATTRIBUTION FONDS
CULTUREL GRAND
GENEVE ET GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin
deux mille vingt-quatre à midi, le Comité
Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,

N° CS2024-28

Convocation du : 14 juin 2024

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M.
Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ - Mme
Aurélié CHARILLON - M. Max GIRIAT - Mme
Claire CHUINARD – M. Denis MAIRE – Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-
Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - M.
François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE - M.
Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M.
Christian DUPESSEY - M. Philippe MONET – M.
Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE – M.
Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT – Mme
Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZZIOTI, suppléante de Mme
Christine DUPENLOUP – M Bernard VUAILLAT,
suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Gérard STEHLE suppléant de M. Yves
CHEMINAL

- Délégués représentés :

Mme Carole VINCENT donne procuration à M.
Michel MERMIN - M. Christophe ARMINJON
donne procuration à M. Jean-Claude TERRIER –
Mme Catherine BRUN donne procuration à M.
Benjamin VIBERT

- Délégués excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert
BERTRAND - Mme Marie-Pierre BERTHIER -

**Mme Chrystelle BEURRIER - M. Stéphane VALLI
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT -
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Christine
DUPENLOUP - Mme Carole VINCENT – M. Yves
MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M.
Cyril DEMOLIS – M. Christophe SONGEON – M.
Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER - Régis
PETIT – Mme Catherine BRUN - M. Sébastien
JAVOGUES**

ATTRIBUTION FONDS CULTUREL GRAND GENEVE ET GENEVOIS FRANÇAIS

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2024-11 adoptée le 09 février 2024, approuvant le lancement de l'appel à projet fonds culturels du Genevois français et du Grand Genève et la validation du règlement d'attribution ;

Considérant l'appel à projets lancé du 3 avril 2024 au 12 mai 2024, pour lequel ont été réceptionnés vingt-quatre dossiers de candidatures ;

Le jury Genevois français s'est réuni le 6 juin 2024 sous la Présidence de M. Gabriel DOUBLET, membre du Bureau délégué à la communication, culture et participation pour l'examen de quatre dossiers ; le jury Grand Genève s'est réuni le 5 juin 2024, pour étudier les vingt-trois candidatures et présélectionner les dossiers répondant aux critères de sélection préalablement établis (Cf. délibération n° CS2024-11).

Rappel des modalités et des critères d'attributions liés aux deux fonds culturels.

Fond culturel métropolitain d'un montant de 20 000 €

Trois critères obligatoires et cumulatifs ont été retenus concernant l'éligibilité des projets :

- Le projet sera réalisé à l'échelle du Genevois français ou entre deux communes de deux intercommunalités différentes, membres du Pôle métropolitain du Genevois français,
- Le projet sera innovant ou émergent,
- Le projet s'inscrira dans une démarche transition écologique.

Fond culturel transfrontalier Grand Genève d'un montant de 170 000 €, réparti ainsi :

- 50 000 € de la part du Pôle métropolitain du Genevois français,
- 50 000 € de la part de la ville de Genève,
- 50 000 € de l'Association des communes genevoises,
- 20 000 € de la part du canton de Genève.

Quatre critères obligatoires et cumulatifs ont été retenus concernant l'éligibilité des projets :

- Le projet sera réalisé à une échelle transfrontalière,
- Avec deux porteurs de projet du territoire Grand Genève : un français, un genevois,
- Le projet sera innovant ou émergent,
- Le projet s'inscrira dans une démarche transition écologique.

Au titre du Genevois français

Le jury a examiné 4 projets déposés au titre du Genevois français.

Aucun n'a été retenu : ne remplissant pas le critère territorial, ou imprécis, ou incomplet.

Au titre du Grand Genève : 23 dossiers déposés

Le jury technique composé d'un représentant de la Ville de Genève, du Canton de Genève, de l'Association des Communes Genevoises (ACG), du Pôle métropolitain du Genevois français et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes, s'est réuni le 28 mai 2024 et a formulé la proposition suivante :

- Limiter le nombre de projets soutenus : en 2023, 8 projets ont été retenus.
- Utiliser une méthode de notation (de 0 à 10) permettant un classement rapide et visuel
 - o chaque membre du jury attribue une note à chaque dossier,
 - o le cumul des notes et la moyenne permettent le classement,
 - o en-dessous de 5.5 : dossiers non retenus.

Le constat est dressé que cette méthode a permis de retenir 10 dossiers, qui ont concentré les échanges des membres du jury et favorisé les débats afin d'aboutir à un choix de 8 projets.

Cette méthode permet d'éviter la dispersion des financements du fonds culturel.

Avis du jury politique

Le jury politique a validé le choix réalisé par le jury technique.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône Alpes, membre du jury, mais ne participant pas financièrement au fonds culturel, a formulé plusieurs propositions visant à construire des moyens financiers pour 2025 : projet culturel de territoire, printemps de la ruralité, lignes internationales du Ministère de la Culture.

Présentation des 8 dossiers retenus

TITRE ET PORTEUR DU PROJET	Description du projet
<p>Passe-Passe Danse Danse</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : PASSEDANSE</p>	<p>Le Passe-Passe Danse Danse est un temps de rencontre, de mixités sociales, culturelles, générationnelles et géographiques à l'échelle du Grand Genève et du bassin sud du Léman qui favorise la rencontre et le dialogue complice entre artistes chorégraphes professionnels du territoire qu'ils soient suisses ou français.es, groupes amateurs de danse et habitant.es du territoire.</p> <p>Le projet du Passe-Passe Danse Danse réunit 12 partenaires de part et d'autre de la frontière. Il sera accueilli par l'Usine à Gaz à Nyon en mai 2025.</p>
<p>Léman Blues Express</p> <p>Porteur français : Léman Blues Festival (Juvigny)</p> <p>Porteur suisse : BAG (Blues Association Genève)</p>	<p>Le caractère innovant du projet LEMAN BLUES EXPRESS s'articule autour de 5 formes :</p> <p>1°) Favoriser les échanges entre les 2 populations, à travers une musique accessible à tous. Le blues étant à l'origine des courants des musiques actuelles : Rock, R&B, rap....</p> <p>2°) Organiser des actions destinées à des publics empêchés : tournées de bus auprès des personnes à mobilité réduite (PMR), espace PMR dédié.</p> <p>3°) Partenariat public/privé, par le financement où l'implication financière d'acteurs privés rend possible l'organisation des festivals.</p> <p>4°) Fédérer des écoles de musique du Grand Genève (Suisse et françaises) autour d'un thème musical (Blues/rock) et de leur proposer de se produire au BAG et/ou sur la grande scène du Lemman Blues Festival en ouverture du Festival.</p>

	<p>5°) Soutenir les actions de bénévoles transfrontaliers.</p> <p>Un travail s'engage avec le Pôle métropolitain de façon à identifier des actions pertinentes pour améliorer les déplacements des visiteurs (mobilité douce : covoiturage, vélo...) et pour développer la communication autour des choix de mobilité possibles pour se rendre aux Festivals.</p>
<p>MAGIC GREEN'ART GRAND GENÈVE 2025</p> <p>Porteur français : Magic Green 'Art Marlioz</p> <p>Porteur suisse : Cirque Nous - Confignon</p>	<p>Réalisation en pleine nature d'événements "connectés humainement", participatifs et implicatifs où les participants deviennent acteurs, par le biais d'expériences artistiques ludiques et sensorielles, des œuvres land-art et low-tech.</p> <ul style="list-style-type: none"> - NATURE Bois du Terroir. Mars 2025 - Présilly (FR) "La Forêt en Scène" - FEU Partenariat établi avec le Terroir. Mai 2025 - Vallon du Nant de la Folle, Feigères (FR) "Festival Enchanté" - TERRE Partenariat établi avec la Commune de Feigères. Juillet 2025 - Montagne du Salève, Monnetier-mornex (FR) ; Bossey (FR); La Muraz (FR) "Le Salève en Scène" - AIR Partenariat établi avec le Téléphérique du Salève. Octobre 2025 - Berges de l'Allondon, Dardagny (CH) " La Rivière en Scène" - EAU Partenariat établi avec la Commune de Dardagny <p>Des parcours-spectacles innovants : LOW-TECH, LAND-ART et PARTICIPATIFS. A travers ces parcours-spectacles en pleine nature, Magic Green'Art cherche à créer du lien social et multigénérationnel autour de l'art et de la culture.</p> <p>L'objectif du collectif Magic Green'Art est de réaliser des parcours-spectacles artistiques en collaboration avec des artistes multidisciplinaires : circassiens, danseurs, musiciens, plasticiens, comédiens, créateurs nature, etc.</p>
<p>Histoires de frontières</p> <p>Porteur français : Commune de Collonges-sous-Salève</p> <p>Porteur suisse : Commune de Troinex</p>	<p>Histoire, création et diffusion d'un spectacle autour de la frontière. Archamps, Bardonnex, Bossey, Collonges-sous-Salève, Troinex : soit 3 communes françaises et 2 communes suisses.</p> <p>Le projet "Histoires de frontières" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - implique et met en relation plusieurs acteurs publics et privés issus de divers domaines (communes, écoles supérieures d'art, associations du patrimoine, associations de cyclos et de marcheurs, lycéens, enseignants, écoliers...) - donne l'occasion d'un partenariat fort entre les communes, les écoles d'arts et les personnes impliquées dans le volet historique, - réunit et met en relation des acteurs de générations différentes : étudiants en art, professeur d'histoire et associations du patrimoine, communes <p>Le cahier des charges du concours artistique exigera une utilisation très majoritaire de matériaux recyclés. L'événement final se déroulera au printemps 2025 et s'organisera autour de parcours à effectuer à pied ou à vélo afin de valoriser les itinéraires accessibles aux modes de déplacement actif.</p>

<p>Fêtes Acoustiques Transfrontalières - F.A.T. – 2025</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : JazzContreBand</p>	<p>Les 4 communes concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAINT-CERGUES & SORAL (week-end en mai) - MONNETIER-MORNEX & HERMANCE (week-end en juin) <p>L'objectif est de créer un moment artistique de convivialité, avec des installations simples et autonomes, permettant de réduire l'utilisation d'énergie, avec des artistes peu éloignés (Région Rhône-Alpes et Suisse Romande), avec des déplacements courts et en train, limitant ainsi l'impact environnemental.</p> <p>Pour JazzContreBand c'est l'occasion de se tourner vers de nouveaux publics, situés en milieu plus rural que les salles de spectacles aujourd'hui membres du réseau.</p>
<p>Programme d'accompagnement culturel transfrontalier – PACT</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : Catalyse</p>	<p>Le projet vise à générer une nouvelle dynamique transfrontalière dans le domaine de la diffusion des musiques actuelles, au bénéfice des artistes émergent-e-s.</p> <p>L'appel à candidatures préalable au lancement du dispositif s'adressera aux artistes émergent-e-s résidant dans la région du Grand Genève/Genevois français. Le programme se déroulera principalement sur les communes d'Annemasse et de Genève Eaux-Vives, en raison de la situation géographique de Château Rouge et Catalyse respectivement. Toutefois, l'accompagnement a également pour objectif de se déployer plus largement sur le territoire.</p>
<p>Une baleine dans le Léman : une expérience immersive</p> <p>Porteur français : Florian Rochet-Bielle</p> <p>Porteur suisse : Mairie de Vandœuvres</p>	<p>Un documentaire audio qui vise à sensibiliser les auditeurs aux fragilités écologiques du Léman. Cette œuvre vise à rappeler aussi les liens sensibles et naturels que le lac entretient avec les territoires marins, par ses paysages, par sa culture, par le Rhône, montrer que ce territoire lacustre est ouvert sur un environnement beaucoup plus vaste.</p> <p>Les acteurs (personnes interviewées) du documentaire et les archives qui s'y ajoutent sont de Suisse et de France.</p> <p>Les actions qui seront proposées pourront concerner les villes qui ont des accès baignade adaptés aux personnes en situation de handicap telles que Versoix, Hermance, Cologny et Excenevex.</p> <p>Cette action sera également proposée dans des centres nautiques pourvus d'un bassin d'activité telles que : Annemasse, Genève, Meyrin, Nyon, Ferney-Voltaire, Divonne-les-Bains.</p>
<p>ACT - Art en Coopérative transfrontalière</p> <p>Porteur français : Château Rouge</p> <p>Porteur suisse : AM STRAM GRAM</p>	<p>Des agoras qui accueillent le temps d'un week-end les préoccupations des citoyens, leurs idées, leurs rêves et leurs solutions. Pour cela elles se déroulent selon une thématique choisie, s'associent à des artistes, des experts ou encore des personnes concernées par le champ abordé.</p> <p>Les Agoras sont pensées comme des temps forts, lors desquels le théâtre s'ouvre à la participation concrète, active. Elles sont pensées comme des moments de fête, avec spectacles, débats, expositions, films, performance, ateliers, référendum, prise de paroles spontanées.</p> <p>Les Agoras nomades saison 2024 – 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 – 26 mai 2024 A nos amours - Nyon - Genève - 23 et 24 novembre 2024 Citoyennetés - Bourg en Bresse - Annemasse - 10 au 15 Mars 2025 Prendre soin - Lons le saunier - Nyon - 16 et 17 mai 2025 Progrès technique = Progrès social ? Annemasse - Genève

Budgets des 8 dossiers retenus au titre du fonds culturel Grand Genève

Projets retenus jury politique	Montant total projet €/CHF	Montant demandé €/CHF
Passe-Passe Danse Danse	74 000	20 000
LEMAN BLUES EXPRESS	264 650	18 000
MAGIC GREEN'ART GRAND- GENÈVE 2025	201 400	41 000
Histoires de frontières	40 000	8 000
Fêtes Acoustiques Transfrontalières - F.A.T. - 2025	37 000	29 000
Programme d'accompagnement culturel transfrontalier – PACT	23 740	16796
Une baleine dans le Léman : une expérience immersive	20 650	16 500
ACT - Art en Coopérative transfrontalière	857 000	20 000
TOTAUX	1 518 440	169 296

Répartition financière des subventions attribuées aux 8 dossiers au titre du fonds culturel Grand Genève pour un montant total de 170 000 €.

Projets retenus jury politique	REPARTITION PAR FINANCEUR				FONDS CULTUREL
	VILLE GENEVE	ACG	POLE METROP.	CANTON GENEVE	Subvention proposée
Passe-Passe Danse Danse	5 882	5 882	5 882	2 353	20 000
LEMAN BLUES EXPRESS	5 294	5 294	5 294	2 118	18 000
MAGIC GREEN'ART GRAND- GENÈVE 2025	12 059	12 059	12 059	4 824	41 000
Histoires de frontières	2 353	2 353	2 353	941	8 000
Fêtes Acoustiques Transfrontalières - F.A.T. - 2025	8 529	8 529	8 529	3 412	29 000
Programme d'accompagnement culturel transfrontalier – PACT	4 940	4 940	4 940	1 976	16 796
Une baleine dans le Léman : une expérience immersive	4 853	4 853	4 853	1 941	16 500
ACT - Art en Coopérative transfrontalière	5 882	5 882	5 882	2 353	20 000
TOTAUX	49 793	49 793	49 793	19 917	169 296

Présentation des modalités de versements des subventions aux porteurs de projets sélectionnés

Dans le prolongement des modalités prévues par la délibération n° CS2024-11, il est proposé d'établir une convention de partenariat et de financement pour chaque porteur de projet.

Les projets de conventions, ci-annexés à la présente délibération, ont pour vocation de préciser les modalités de versements des dites subventions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition des aides financières proposées par les Jurys pour chacun des projets culturels (comme indiqué ci-avant) ;

- **APPROUVE** les projets de conventions de partenariat et de financement (ci-annexés) avec les huit bénéficiaires suivants, identifiés comme porteurs principaux des projets :
 1. **Association Passe Danse (S)**
 2. **Association Léman Blues Festival (F)**
 3. **Association Magic Green Art (F)**
 4. **Commune de Collonges sous Salève (F)**
 5. **Association JazzContreBand (S)**
 6. **Association Catalyse (S)**
 7. **Florian Rochet-Belle (artiste F)**
 8. **Association Château Rouge (F)**

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer les conventions ci-annexées, ainsi que les différents documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/06/2024

Publié ou notifié le 24/06/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français (P.M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.